

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2012

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 272

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 48

#### ÉTAT D

#### Mission « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	0	0
Prêts pour le développement économique et social	0	0
Prêts à la filière automobile	15 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	15 000 000	0
<b>SOLDE</b>	15 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de l'octroi de la garantie de l'État à la société « Banque PSA Finance » dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2012, le ministre de l'économie et des finances et le ministre du

redressement productif ont indiqué qu'une partie des recettes tirées de cette garantie permettraient d'abonder un fonds dédié à la filière automobile.

Ce fonds permettra de soutenir la filière automobile et les sous-traitants dans la crise grave qu'ils traversent actuellement, et de favoriser les implantations de projets industriels sur les sites automobiles particulièrement impactés par cette crise.

Il est prévu de consacrer 30 millions d'euros pour alimenter le fonds de soutien à la filière automobile, dont 15 sous la forme de prêts et 15 sous la forme de subventions.

Le présent amendement prévoit d'abonder à hauteur de 15 millions d'euros le programme 863 « Prêts à la filière automobile » du compte de concours financiers « Prêts et avances aux particuliers et personnes privées ».